

CONSEIL MUNICIPAL

16 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 16 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS / M Jean Paul VAXELAIRE (Adjoint) / M Fabrice ABEL / Mme Hilda DEFER / Mme Katia DELAVILLE / Mme Mylène DESILVESTRE / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / M Eric MEYER / Mme Nathalie PERRIN / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT.

Excusés : Mme Béatrice CLAUDE / M Amandio NETO / M Paul FERREUX / Mme Laurence GEHIN / Mme Laurence MARION / M Hervé VAXELAIRE.

Procurations : M Paul FERREUX à M Daniel LICINI - Mme Béatrice CLAUDE à M Daniel PIERRON - M Amandio NETO à M Jean Paul VAXELAIRE - Mme Laurence GEHIN à Mme Carole PETITDEMANGE - M Hervé VAXELAIRE à M Christian LOUIS

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Fabrice ABEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION CNDS – CREATION DU DOJO

Par délibération du 13 mars 2014, le Conseil Municipal avait sollicité auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) une subvention pour la création du dojo communal.

Le CNDS avait accusé réception du dossier permettant l'engagement des travaux.

Toutefois, par courrier du 26 janvier dernier il a informé la Mairie qu'une nouvelle demande de subvention devait être présentée compte tenu des nouvelles modalités de soutien aux équipements sportifs définies par le conseil d'administration en novembre 2014

Il est donc proposé au Conseil de solliciter de nouveau le concours du CNDS pour le financement des travaux de création du dojo pour un montant subventionnable total de **216 613 €**.

La subvention escomptée s'élève à **43 222 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Sollicite**, de nouveau, une subvention auprès du CNDS pour la création du dojo
- **Adopte** le plan de financement correspondant

2 – PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2015

L'ONF a récemment fait parvenir une proposition pour la programmation des travaux forestiers 2014, d'un montant estimatif total de **31 240 € HT**. (14 550 € HT en investissement et 16 690 € HT en fonctionnement)

Ce programme doit faire l'objet d'une délibération.

Après explications et délibération, le Conseil Municipal,

M LOUIS ne prenant pas part au débat et au vote

20 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le programme des travaux distribué à chaque conseiller,

- **Adopte** le programme prévisionnel des travaux en forêt communale 2015 annexé à la présente délibération pour un montant total estimatif de **31 240 € HT**
- **Sollicite** par conséquent les devis correspondants auprès de l'ONF

Souhaite que les travaux d'entretien des lisières sur les réseaux de desserte soient réalisés par une entreprise sous maîtrise d'œuvre de l'ONF.

3 – DOTATION SCOLAIRE ET PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES SCOLAIRES

Le montant de la dotation scolaire, qui avait été fixé pour l'année **2014** à un montant de **48 €** par élève, par enseignant et par année civile, est affectée à l'achat de tous les consommables (livres, papier, photocopies, encre..).

La participation communale aux voyages scolaires éducatifs s'élevait pour **2014** à **3 €** par élève saulxuron, par jour (maximum 5 jours) dans la limite d'un voyage par classe par année scolaire.

Les bénéficiaires sont les élèves de Saulxures scolarisés dans les établissements suivants :

- Ecole maternelle
- Ecole Primaire
- Lycée Professionnel Régional, niveau 5 (classe CAP)
- Maison Familiale Rurale, niveau 5 (classe CAP)

Cette participation a également été étendue aux élèves saulxurons scolarisés jusqu'au niveau 5 dans les établissements scolaires extérieurs à Saulxures.

Réunie le mercredi 08 avril, la commission « Vie Sociale Scolaire et Périscolaire » a émis un avis favorable pour le maintien des montants en 2015.

Il est, par ailleurs, proposé de préciser que le montant de dotation scolaire est désormais fixé par année scolaire et non par année civile.

Le montant de **48 €** serait applicable aux années scolaires 2014/2015 et 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Fixe à 48 €** par élève et par enseignant, le montant maximal de la dotation scolaire affectée pour les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 aux écoles maternelle Arc en Ciel et primaire Jules Ferry pour leur fonctionnement.

➤ **Fixe à 3 €** par élève et par jour le montant de la participation communale aux voyages scolaires éducatifs pour l'année 2015 dans les conditions susvisées.

4 – COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES

Le réseau immobilier CAPI France qui travaille déjà avec la commune de Saulxures sur Moselotte a été sollicité pour la commercialisation des terrains du lotissement du Bois des Dames.

La commission « Développement économique, Commercial et tourisme » réunie le 07 avril avait émis un avis favorable à la commercialisation des parcelles du lotissement par CAPI France.

Ainsi la représentant du réseau immobilier, Mme JEUDY, propose la signature de 6 mandats exclusifs pour les parcelles suivantes :

- N° 14 d'une superficie de 1005 m² au prix (*net vendeur*) de 28 668 € (*net vendeur*). Commission de 1 500 €
- N° 16 d'une superficie de 765 m² au prix de 21 822 €. (*net vendeur*) Commission de 1 000 €
- N° 19 d'une superficie de 1 008 m² au prix de 28 753 €. (*net vendeur*) Commission de 1 500 €
- N° 34 d'une superficie de 1 100 m² au prix de 27 825 €. (*net vendeur*) Commission de 1 500 €
- N° 38 d'une superficie de 773 m² au prix de 22 882 €. (*net vendeur*) Commission de 1 000 €
- N° 39 d'une superficie de 811 m² au prix de 24 443 €. (*net vendeur*) Commission de 1 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Vu le plan masse et le tableau récapitulatif des parcelles vendues et restant à vendre distribués à chaque conseiller

➤ **Autorise** Mme le Maire à signer avec CAPI France les mandats de vente pour les parcelles du lotissement du Bois des Dames susvisées.

5 – ECHANGE DE TERRAINS – M. Caude VAXELAIRE

Par délibération du 04 décembre 2014, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à un échange de terrains avec M Claude VAXELAIRE permettant la réfection du chemin desservant la propriété de M ADAM, rue de Malchainoir

Après passage du géomètre, l'échange se ferait sur les bases suivantes :

- Parcelle AY 183 appartenant à M VAXELAIRE pour une surface de 590 m²
- Parcelles AY 306 appartenant à la commune pour une surface de 221 m²

Cet échange se ferait sans soulte, les frais étant à la charge de la commune.

La surface échangée par la commune faisant partie du domaine public, une procédure de déclassement devra être engagée.

La commission Terrain Environnement, réunie le 14 avril, a émis un avis favorable sur cet échange.

Le Conseil Municipal, après délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Confirme** l'échange de terrains avec M Claude VAXELAIRE, aux conditions susvisées.
- **Dit** que cet échange se fera sans soulte
- **Charge** l'office notarial de Me Millet de rédiger l'acte d'échange à venir et autorise Mme le Maire à le signer
- **Dit** que les frais relatifs à cet échange seront supportés par la commune
- **Charge** Mme le Maire d'engager la procédure de déclassement de la partie de parcelle échangée du domaine public communal.

6 – LOCATION DE TERRAIN – M. Francis PHILIPPE

Par courrier du 09 février dernier, M Francis PHILIPPE, 866 rue Jacquard, à sollicité la location de la parcelle AH 181 pour une surface de 390 m². L'intéressé souhaite y faire paître ses chevaux qui utilisent déjà la parcelle AH 415.

M PHILIPPE loue déjà la parcelle communale AH 142 de 420 m² sous forme de bail annuel.

Ainsi la surface totale louée serait portée à 810 m² (minimum de perception de 21.90 € pour 2015)

Réunie le 14 avril, la commission Terrain Environnement a émis un avis favorable pour cette location.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Autorise** la location de la parcelle AH 181 à M Francis PHILIPPE sous forme de bail annuel

7 – ACQUISITION DE PARCELLES DU LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES

Afin d'engager le projet de construction de maisons locatives sur le lotissement du Bois des Dames, la commission Développement économique, commercial et tourisme » a émis un avis favorable au transfert du budget Lotissement au budget Commune des deux parcelles suivantes :

- Parcelle 29 pour une surface de 743 m2 au prix de 19 395 €
- Parcelle 30 pour une surface de 931 m2 au prix de 24 302 €

Les études vont être rapidement engagées pour la construction de deux maisons de type T4.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Autorise** l'acquisition et le transfert au budget commune 2015 des parcelles 29 et 30 du lotissement du bois des Dames pour la réalisation du programme de création de maisons locatives.

8 – QUESTIONS DIVERSES

a) ADHESION AU SDANC

Par délibération du 05 février 2015 le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif a accepté l'adhésion du SIA de la Bresse Cornimont. Les deux communes, déjà adhérentes au SDANC à titre individuel, le seront désormais au titre du SIA.

L'avis du Conseil Municipal est requis sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre**

00 abstention

Emet un avis favorable à l'adhésion du SIA La Bresse Cornimont au SDANC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.